



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

**RÉUNION DU
14 AVRIL 2015**

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame PARISOT Michèle
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Madame TANTART Valérie
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur SEWERYN Philippe

Excusés :

Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
(pouvoir à Madame WATTIEZ)
Madame CROMBEZ Nadia
*(excusée jusqu'à la délibération
sur le vote du Budget Primitif)*



Monsieur le Maire n'a pas manqué de souligner que cette réunion du Conseil Municipal se tenait après les élections départementales qui laissent un goût amer et marque un mécontentement profond. Il a ensuite salué la performance de deux jeunes sportifs de la ville, qui ont brillé récemment au niveau national. Angélique Liénard, membre du Boxing Club Ring Annay, est devenue championne de France minime 1ère année en boxe éducative à Rouen et Aïssa Hebil, membre de Ayama, garde sa couronne nationale pour la troisième année consécutive en Yoseikan Budo. Des performances de haut vol qui confirment que l'encadrement et les bénévoles annaysiens font preuve d'un grand dévouement compensant ainsi la faiblesse des moyens logistiques. A ce sujet, une réunion a eu lieu le lundi 13 avril en mairie avec les services territoriaux du Conseil Départemental et a positionné la salle polyvalente ainsi que le marais comme les priorités du mandat.

Monsieur le Maire a ensuite fait le point sur les différents projets.

Des travaux, dans le cadre de la garantie décennale, sont en cours au Centre Social Danièle Bergerand. Ils permettront de rectifier l'étanchéité de la façade. Le coût de 14 000€ sera donc supporté par l'assurance du constructeur.

Le programme d'entretien et d'embellissement des bâtiments municipaux est en cours avec en ce moment la réfection des peintures de la façade de la mairie et des écoles du centre.

Le repreneur de l'Oasis a été choisi. Nous attendons désormais la validation de son projet par les banques. En attendant, les services municipaux mettent aux normes les locaux de stockage et de préparations alimentaires. Concernant les étangs, une partie des berges a été refaite et le city stade déménagera prochainement pour assurer une meilleure sécurité des jeunes enfants et apportera plus de tranquillité au voisinage proche. Les jeunes, quant à eux, auront accès de l'autre côté du marais à une zone dédiée aux sports qui sera complétée du City Stade (football et basket existants).

Les demandes de RSA seront désormais instruites au niveau communal par l'intermédiaire de Mademoiselle Peggy FLAMENT qui a été recrutée à mi-temps en tant que référente. Par ailleurs, des personnes en contrats aidés seront recrutées afin de renforcer la gestion des espaces verts.

Le chantier de Maisons et Cités route de Lille a pris un peu de retard; il est prévu que les constructions soient livrées à la fin de l'été.

Monsieur le Maire a de nouveau insisté pour que les locataires route de Lille soient prioritaires pour l'accès à ces logements sociaux.

Il est ensuite abordé la baisse des dotations de l'état et le manque de 60 000€ de recettes sur la dotation globale de fonctionnement. Même si les dotations de solidarité sont en augmentation, en aucun cas il ne s'agit d'une compensation de cette baisse : les dotations de solidarité sont adjugées en fonction de critères qui répondent à des difficultés identifiées. Dès lors, dire qu'elles servent d'atténuation est

une erreur car elles ne répondent plus à la cause qu'elles veulent rectifier.

Pour terminer son préambule, Monsieur le Maire a souligné son intervention sur le programme d'assainissement lors du vote du budget à la CALL. La mise en œuvre d'un plan pluri annuel d'investissement est à l'ordre du jour. La conception de ce plan met un coût d'arrêt (de la plus faible durée possible, souhaitons-le) à la préparation des autres projets. Notre commune doit prendre rang le plus rapidement possible dans le futur programme.

1. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2014

Après examen des justifications produites, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan des opérations immobilières de la Commune pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif de l'exercice 2014 et l'affectation des résultats ont été approuvés à la majorité.

Section de Fonctionnement : Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 518 027,07 €.

Section d'Investissement : Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 11 746,52 €.

218 027,07 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement et le solde soit 300 000,00 € en recettes à la section de fonctionnement.

ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion de l'exercice 2014, présenté par Monsieur le Receveur Municipal, est adopté à la majorité

ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

4. IMPÔTS LOCAUX-VOTE DES TAUX ANNÉE 2015

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 106 721,00 €. Considérant que l'instauration des taxes, et autre pression fiscale d'autres organismes amputent le pouvoir d'achat des familles ; Considérant le choix de la ville de ne pas alourdir la pression fiscale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

TAXES	HABITATION	FONCIÈRE BÂTIE	FONCIÈRE NON BÂTIE
TAUX ANNÉE EN COURS	16,30	16,51	54,39

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2015 équilibré en recettes et en dépenses à 4 411 562,58 €. (voir graphiques en page 5).

CONTRE : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

6. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des emplois permanents de la Collectivité est adopté à la majorité. La prévision d'effectif permettra la titularisation des employés contractuels.

CONTRE : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

7. RECONDUCTION DU DISPOSITIF SAC ADOS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire le dispositif « Sac Ados » qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désireux de concrétiser des projets de vacances. Les bénéficiaires se verront accorder une aide de 130,00 € par le Conseil Départemental et une bourse de 50,00 € par la Commune..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. OPÉRATION « JEUNES EN VILLE »

Dans le cadre de l'opération Jeunes en Ville, le Conseil Municipal décide à la majorité 30 places afin que les jeunes annaysiens puissent bénéficier d'un « job d'été » d'une durée de 40 heures réparties sur deux semaines au cours de la période du 29 Juin au 21 Août 2015.

Ces jeunes accompliront leurs missions dans l'une des catégories suivantes : aide aux centres de loisirs, services techniques (répartition à voir en fonction des projets), voisins et soutien scolaire (en fonction du profil des candidats).

ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

9. SÉJOUR COLONIES DE VACANCES

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'organisation d'un séjour en colonie de vacances à Casteljau en Ardèche du Sud pour 24 jeunes de la commune du 11 au 22 juillet 2015. La participation demandée aux familles est de 90€ 00 pour celles bénéficiaires des chèques CAF et de 340€ 00 pour celles qui n'en bénéficient pas

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans l'attente de la présentation des justificatifs à produire par les associations, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, sur le versement de 50 % des subventions accordées en 2014 reprises. Le solde fera l'objet d'une autre délibération. Les associations sont invitées à contacter Madame Delannoy à ce sujet si le contact n'a pas encore été pris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DU VÉHICULE À MOBILITÉ RÉDUITE

La création d'un service visant à faciliter les déplacements à l'intérieur de la commune des personnes de plus de 70 ans ou justifiant d'un handicap reconnu par certificat médical est approuvé à l'unanimité. Ainsi le véhicule 9 places adapté PMR sera mis à disposition des personnes concernées deux demi-journées par semaine au tarif de 15 euros pour 10 transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. APPEL À PROJET CARSAT

A l'unanimité, il est décidé de déposer un dossier d'appel à projet « Bien vieillir » auprès de la CARSAT. Ce projet dont le budget prévisionnel se chiffre à 33 419,81 € (16371,71 € financés par la CARSAT ; 15 800,10 € à charge pour la commune) vise à venir en aide aux personnes âgées (voisins, actions collectives de lutte contre l'isolement, service de déplacement intra-muros...)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDE DE SUBVENTION APPEL À PROJET « HORIZON BLEU 2016 »

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le dépôt d'un projet « Horizon Bleu 2016 » qui permettrait de mettre aux normes le terrain de football municipal et d'obtenir l'homologation par la Fédération Française de football. Il s'agit principalement d'installer trois abris de touche sur le terrain d'honneur. Le coût de ce projet est estimé à 4 340,00 € hors taxe, la subvention sollicitée étant de 2 500,00€ (montant plafond).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DEMANDE D'AGRÈMENT POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES, DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À LA CAF

Le Conseil Municipal à la majorité autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de création d'un Réseau d'Assistants Maternelles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras. Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 10 115,56 € pour 2015, la commune sollicite en parallèle une demande de subvention auprès de la CAF à hauteur de 7 290,00€

CONTRE : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

15. SÉJOUR DES CLASSES DE CM2 DES ÉCOLES DE LA COMMUNE À LA PETITE PIERRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet d'organisation de classes transplantées à La Petite Pierre (Vosges du Nord) en septembre prochain pour les classes de CM2 de la commune (séjour de 10 jours environ). La participation des familles a été fixée à 198,00 € par enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à la majorité de modifier l'article 31 du règlement intérieur du Conseil Municipal en y ajoutant ; « La commune ne pouvant contrôler le contenu des articles transmis par les groupes politiques, ceux-ci ne sauraient engager que leurs auteurs » (CCA Versailles, 14 mars 2013, M.X. c/commune de Saint-Ouen, n° 11VEO3481).

ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

17. CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR L'ÉCRITURE D'UNE CHARTE ENCADRANT L'EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Le groupe « Rassemblement pour l'avenir » s'étant positionné contre ce projet de création d'une commission pour l'écriture d'une charte encadrant l'expression des groupes politiques, Monsieur le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

18. PROTECTION FONCTIONNELLE DE LA VILLE POUR DEUX AGENTS

Il est décidé à la majorité d'accorder la protection fonctionnelle de la Ville à deux agents de la commune.

ABSTENTIONS : M.M WATTIEZ - LEGRIN

CONTRE : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT

Le conseil municipal du 14 avril a adopté à la majorité le budget 2015. C'est un budget engagé vers l'avenir qui a été présenté, expliqué, débattu. Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier n'ont pas été augmentés: c'est la décision des élus de la majorité. Seule, la base d'imposition peut progresser puisqu'elle est assujettie à la volonté du gouvernement.

Les réductions importantes des dotations de l'ETAT ont contraint la majorité municipale à un exercice, une gymnastique difficile pour établir ce budget. Les réalisations seront cependant appréciées par la population puisque une somme de près de 1 million d'euros sera investie :

- Travaux attendus sur les voiries et trottoirs (200 000 euros),
- Achat de matériel pour les services techniques (15 000 euros)
- Aménagement de quais de bus pour répondre aux normes d'accessibilité (50 000 euros),
- Rénovation de l'éclairage public (80 000 euros)
- Continuité du programme d'installation des TBI (Tableaux Blancs Interactifs) dans les écoles... etc.

Néanmoins, ce budget trouve aussi son équilibre grâce à des recettes supplémentaires que sont allées chercher vos élus et services :

- Réserve parlementaire : 8 500 euros pour les TBI.
- Agence régionale de santé : 4 000 euros (projet prévention santé).
- Caisse allocations familiales pour le RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles) : 11 000 euros en 2015 (Subvention qui se reconduira en fonction des coûts de fonctionnement en 2016 et 2017)
- Subvention du syndicat des Transports de 50 000 euros pour l'aménagement des 5 quais de bus.

Quelques mots et explications sont nécessaires sur le sens de la démocratie participative :

Les commissions municipales (composées d'élus majoritaires et d'élus d'opposition) se réunissent.

Il n'est pas interdit à l'opposition de s'exprimer et de développer ses idées et suggestions à condition d'être présente. Toutes les idées sont bonnes à prendre ; loin de nous le sentiment ou la prétention d'avoir la science infuse. Il n'est pas question d'avoir tort ou raison lorsque l'intérêt de l'ensemble de la population Annaysienne est au cœur du débat.

Pour améliorer la communication municipale, la constitution d'une commission composée d'élus de la majorité et d'élus de l'opposition a été proposée, l'objectif étant d'établir un dialogue entre tous, d'instaurer un climat apaisé empreint de sérénité et de respect réciproque dans les relations humaines, toutes diversités et sensibilités confondues. Ceci a été catégoriquement refusé par l'opposition !!! Quel dommage que ces élus n'aient pas saisi la balle au bond de la recherche de règles de conduite simples comme celle de ne critiquer que les actions et pas les gens, pour exister réellement.

« Quant à nous, notre objectif est toujours de rassembler et travailler pour l'ensemble des Annaysiens »

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne:

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Une liberté à défendre

Que dire sur la véritable séance de grand "guignol" du dernier Conseil municipal, où le maire s'est osé à présenter trois délibérations pour s'octroyer un droit de regard sur la communication de l'opposition ?

Autant dire que personne n'a été dupe de cette tentative de censure et que nous avons refusé de participer à cette farce grotesque, imités même par des personnes de la majorité.

Face à cette scandaleuse tentative d'imposer des mesures "anti-Charlie", nous avons rappelé au maire et ses conseillers que, dans notre République, la liberté d'expression est un droit, qu'elle ne se contrôle pas, qu'elle se défend.

Et puisqu'il nous a fallu insister : redire la loi et la constance de la jurisprudence en matière de droit de presse et des règles de l'information publique, nous avons fermement, mais respectueusement, réaffirmé qu'aucune pression, qu'aucune menace, qu'aucun chantage ne nous feront dévier de notre démarche et de nos actions.

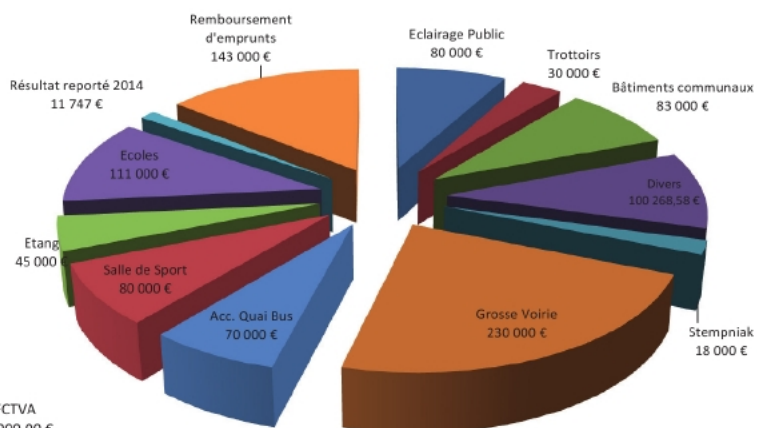
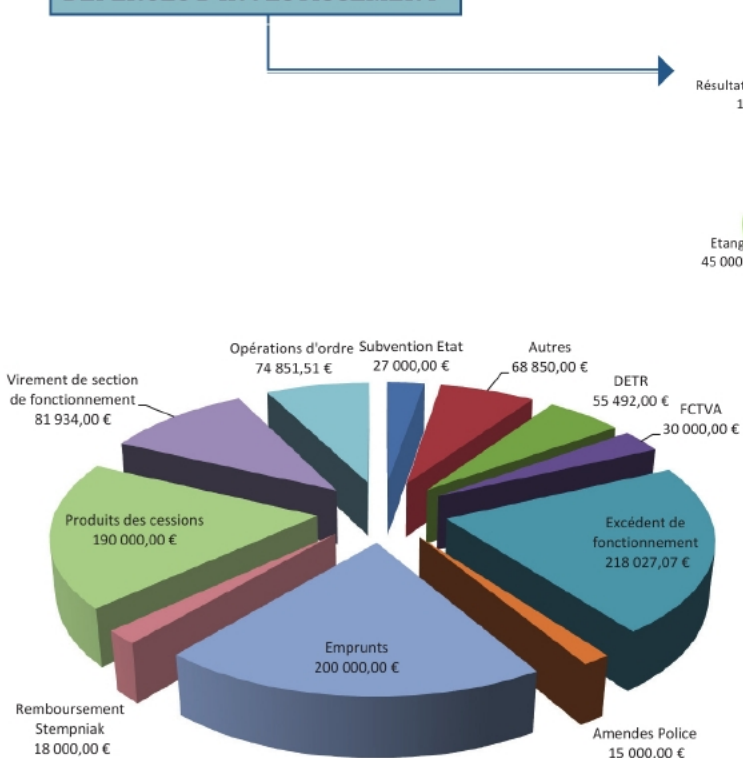
Mais, pas plus que les Annaysiens, nous ne nous faisons d'illusions sur la chance d'être entendus, à défaut d'être compris.

Andrée SWINIARSKI, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».

LE BUDGET 2015 EN BREF ...

SECTION INVESTISSEMENT

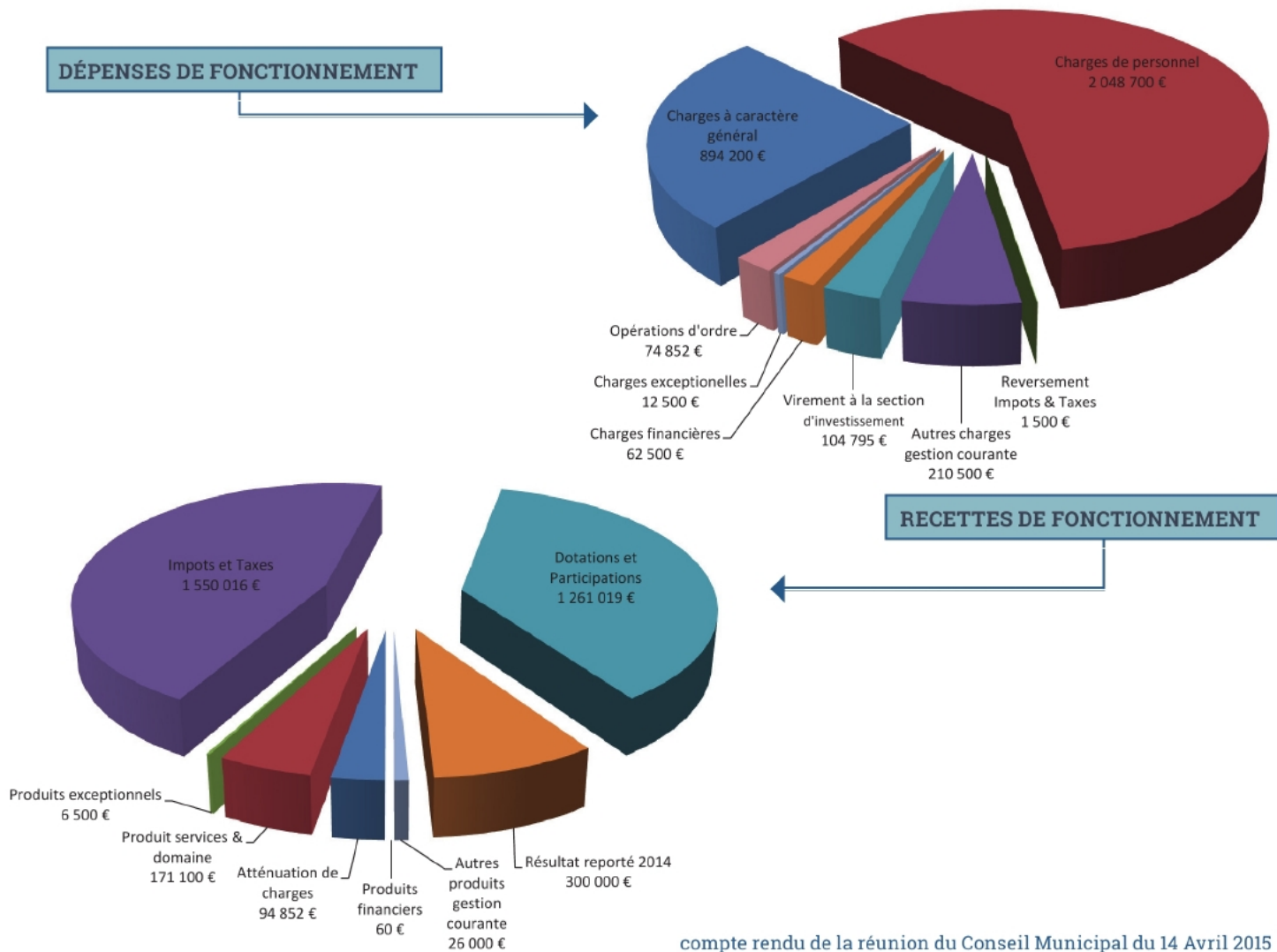
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

